

Direction Territoriale de Bourgogne – Champagne Ardenne

Agence départementale des Ardennes

Région : Champagne-Ardenne  
 Département : Ardennes (08)  
 Arrondissement de : Sedan  
 Canton de : Mouzon  
 Région IFN : 1<sup>ère</sup> Crête (ONF 420-IFN 08.6)  
 ORLAM : Crêtes et Dépressions ardennaises

## FORET COMMUNALE D'AUTRECOURT-ET-POURRON

Surface : 261 ha 17 a

Révision d'aménagement forestier

(2007 - 2021)

Série unique (261,17 ha) : série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages, traitée en futaie régulière, et conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux.

**Altitude :**  
 supérieure : 311 m  
 moyenne : 250 m  
 inférieure : 200 m

**Répartition des essences (en % du couvert) :**

HETRE	39%
CHENE	20%
ERABLE SYCOMORE	10%
FRENE COMMUN	8%
CHARME	7%
MERISIER	6%
TILLEUL	4%
ERABLE CHAMPETRE	2%
SAULE	1%
TREMBLE	1%
BOULEAU	1%
RESINEUX*	1%
PEUPLIER ET AUTRES FEUILLUS	p.m.
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

\* pin sylvestre, épicéa, douglas, mélèze, pin noir

« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D212-6 du code forestier. »

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE  
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

DEPARTEMENT : Ardennes (08)  
Forêt communale d'AUTRE COURT-ET-POURRON

- ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

Contenance : 261,17 ha  
Révision d'aménagement forestier  
2007- 2021

**LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE,**

VU les articles L.143-1, R.\*143-2 et R.\*143-3 du code forestier

VU le décret n° 1163 du 17 décembre 1997.

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'AUTRE COURT-ET-POURRON en date du 24 novembre 2005 déposée à la Sous-Préfecture de SEDAN le 30 novembre 2005, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

VU l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2005 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier de LAGARDE, Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,

**- A R R E T E -**

ARTICLE 1<sup>er</sup> - La forêt communale d'AUTRE COURT-ET-POURRON, département des Ardennes, d'une contenance de 261 ha 17 a, est affectée principalement à la production de bois d'œuvre feuillu, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

ARTICLE 2 - Elle forme une série unique traitée en conversion en futaie régulière de hêtre (45 %), chêne (18 %), feuillus précieux (24 %), autres feuillus (12 %), résineux (1 %).

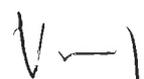
**Pendant une durée de 15 ans (2007 - 2021) :**

- 45,18 ha seront régénérés
- 22,24 ha de jeunes peuplements feront l'objet de travaux sylvicoles
- le reste de la forêt sera parcouru pas des coupes d'amélioration

ARTICLE 3 - Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**03 MARS 2006**

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le  
Pour le Préfet de la Région CHAMPAGNE-ARDENNE  
et par délégation,  
Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,

  
Olivier de LAGARDE

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>4</b>
<b>0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET.....</b>	<b>4</b>
0.1.1. NOM ET PROPRIETAIRE DE LA FORET .....	4
0.1.2. ORIGINE DE LA FORET, ELEMENTS D'HISTOIRE .....	4
0.1.3. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	4
0.1.4. REGION DE SITUATION .....	4
<b>0.2. SURFACE DE LA FORET .....</b>	<b>4</b>
0.2.1. SURFACE A LA DATE DE L'AMENAGEMENT .....	4
0.2.2. RELEVÉ CADASTRAL.....	4
0.2.3. ÉTAT DES LIMITES.....	4
<b>0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE .....</b>	<b>4</b>
<b>0.4. PARCELLAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES .....</b>	<b>5</b>
1.1.1. TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE .....	5
1.1.2. CLIMAT .....	5
1.1.3. STATIONS FORESTIERES .....	5
<b>1.2. HABITATS NATURELS .....</b>	<b>6</b>
<b>1.3. ZNIEFF ET ZICO .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. FLORE.....</b>	<b>6</b>
1.4.1. RELEVÉ DES ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES .....	6
1.4.2. RÉPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES .....	6
1.4.3. PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES.....	7
1.4.4. PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS .....	7
<b>1.5. DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>7</b>
1.5.1. DESCRIPTION DES TYPES DE PEUPELEMENTS .....	7
1.5.2. RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS .....	8
<b>1.6. FAUNE SAUVAGE .....</b>	<b>8</b>
1.6.1. RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES .....	8
1.6.2. AUTRES ESPÈCES PRÉSENTES .....	9
1.6.3. SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA FORET .....	9
<b>1.7. RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU .....</b>	<b>9</b>
<b>1.8. RISQUES D'INCENDIE.....</b>	<b>9</b>
<b>2. ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1. PRODUCTION LIGNEUSE .....</b>	<b>10</b>
2.1.1. VENTES.....	10
2.1.2. AFFOUAGE .....	10
<b>2.2. AUTRES PRODUCTIONS.....</b>	<b>10</b>

<b>2.3.</b>	<b>ACTIVITES CYNEGETIQUES.....</b>	<b>11</b>
<b>2.4.</b>	<b>ACCUEIL DU PUBLIC .....</b>	<b>11</b>
<b>2.5.</b>	<b>PAYSAGES .....</b>	<b>11</b>
<b>2.6.</b>	<b>RICHESSES CULTURELLES .....</b>	<b>11</b>
<b>2.7.</b>	<b>SUJETIONS DIVERSES.....</b>	<b>11</b>
2.7.1.	CAPTAGES D'EAU POTABLE.....	11
2.7.2.	DEGATS DE GUERRE.....	11
<b><u>3. GESTION PASSEE .....</u></b>		<b><u>12</u></b>
<b>3.1.</b>	<b>TRAITEMENTS SYLVICOLES.....</b>	<b>12</b>
3.1.1.	TRAITEMENTS ANTERIEURS.....	12
3.1.2.	DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER.....	12
<b>3.2.</b>	<b>TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>13</b>
<b>3.3.</b>	<b>ÉTAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS.....</b>	<b>13</b>
3.3.1.	MATERIALISATION DU PERIMETRE.....	13
3.3.2.	ÉQUIPEMENTS DE DESSERTE.....	14
<b><u>4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....</u></b>		<b><u>15</u></b>
<b>4.1.</b>	<b>PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES.....</b>	<b>15</b>
<b>4.2.</b>	<b>DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES .....</b>	<b>15</b>
<b>4.3.</b>	<b>DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE .....</b>	<b>15</b>
4.3.1.	MODE DE TRAITEMENT - METHODE D'AMENAGEMENT.....	15
4.3.2.	ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	16
4.3.3.	DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION.....	17
4.3.4.	CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	18
<b><u>5. PROGRAMME D'ACTIONS.....</u></b>		<b><u>19</u></b>
<b>5.1.</b>	<b>DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER .....</b>	<b>19</b>
<b>5.2.</b>	<b>PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE.....</b>	<b>19</b>
5.2.1.	OPERATIONS SYLVICOLES - COUPES .....	19
5.2.2.	OPERATIONS SYLVICOLES - TRAVAUX .....	22
5.2.3.	AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE.....	22
5.2.4.	GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE.....	22
5.2.5.	TRAVAUX LIES A LA DESSERTE ET AUX LIMITES .....	23
5.2.6.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS DIVERSES.....	23
5.2.7.	DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	23
5.2.8.	DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES .....	23
<b><u>6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER .....</u></b>		<b><u>24</u></b>
<b>6.1.</b>	<b>RECOLTES.....</b>	<b>24</b>
<b>6.2.</b>	<b>RECETTES.....</b>	<b>25</b>
<b>6.3.</b>	<b>DEPENSES.....</b>	<b>26</b>
<b>6.4.</b>	<b>BILAN PASSE ET FUTUR .....</b>	<b>27</b>
<b><u>7. LISTE DES ANNEXES.....</u></b>		<b><u>29</u></b>

## 0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

#### 0.1.1. Nom et propriétaire de la forêt

Forêt communale d'Autrecourt-et-Pourron, propriété de la commune du même nom.

#### 0.1.2. Origine de la forêt, éléments d'histoire

La forêt communale d'AUTRECOURT-ET-POURRON tire son origine de la fusion de la forêt communale d'AUTRECOURT et de la forêt sectionale de POURRON, les deux communes ayant elles-mêmes fusionné en 1827.

#### 0.1.3. Situation administrative

Département des ARDENNES.

Arrondissement de SEDAN.

Canton de MOUZON.

Commune de situation : AUTRECOURT-ET-POURRON.

Sa gestion relève du triage n° 82050802, Unité territoriale du Pays Sedanais.

#### 0.1.4. Région de situation

La forêt est située dans la région naturelle de la 1<sup>ère</sup> Crête pré-ardennaise (région n° 08.6 de l'Inventaire Forestier National).  
Orientation Locale d'Aménagement (ORLAM) : Crêtes et Dépressions ardennaises.

Le schéma sur régions IFN et le plan de situation se trouvent respectivement en **annexes 7.1 et 7.1 bis**.

### 0.2. SURFACE DE LA FORET

#### 0.2.1. Surface à la date de l'aménagement

Surface retenue pour cet aménagement : 261 ha 16 a 61 ca, conforme au cadastre, arrondie à **261,17 ha**.

Aucun changement n'est intervenu au cours du précédent aménagement (1982-2006).

#### 0.2.2. Relevé cadastral

Le relevé cadastral et la correspondance parcellaire forestier / parcellaire cadastral figurent en **annexe 7.2**.

#### 0.2.3. Etat des limites

Le périmètre de la forêt est correctement matérialisé dans son ensemble par des bornes, chemins et fossés. Les parcelles 21 et 23 sont séparées par un tronçon de chemin rural qui s'est reboisé et qui sur le terrain a été intégré à la forêt.

### 0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Il n'existe pas de procès-verbal de délimitation ou de bornage.

### 0.4. PARCELLAIRE

Le parcellaire retenu pour cet aménagement est identique à celui de l'aménagement précédent. Les correspondances entre parcellaire cadastral et forestier figurent en **annexe 7.2**.

# 1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

## 1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

### 1.1.1. Topographie et hydrographie

La forêt est composée d'un massif principal (parcelles 1 à 23) situé à l'ouest de la commune, et d'un massif secondaire (parcelles 24 à 26, lieudit "Pourron"). Elle se situe essentiellement en bordure et versant de plateau.

Les pentes sont en majorité de l'ordre de 10 % en haut du plateau, elles atteignent 20 à 25 % en bordure.

L'altitude est comprise entre 200 m et 311 m.

Le réseau hydrographique est peu développé. On note la présence d'un ruisseau qui prend sa source dans un vallon entre les parcelles 21, 22 et 23 et alimente un étang situé en-dehors de la forêt.

Se reporter à la feuille IGN n°3010 E "Raucourt-et-Flaba" pour plus de détails.

### 1.1.2. Climat

Le climat est de type océanique à tendances continentales, caractérisé par un hiver rigoureux, un printemps tardif et un été chaud. La brièveté des saisons intermédiaires, automne et printemps, rend les transitions plus brutales et les contrastes thermiques plus sensibles. Les gelées printanières sont fréquentes.

Pluviosité moyenne de 823 mm pour la station de Mouzon. Le maximum des précipitations se situe en hiver, le minimum au printemps. L'été est plus ou moins arrosé selon les années et l'automne est souvent clément.

Température moyenne de 9,44 °C pour cette même station.

Les vents dominants sont orientés au Sud-Ouest, et apportent la pluie. L'hiver et le début du printemps sont caractérisés par une bise froide venant de l'Est ou du Nord-Est.

### 1.1.3. Stations forestières

Les types de stations sont décrits précisément dans l'ORLAM "Crêtes et Dépressions ardennaises", typologie "Première Crête". La station a été déterminée à chaque placette d'inventaire statistique, à l'aide d'une clé simplifiée basée sur la topographie, l'exposition, et la profondeur d'apparition du calcaire actif.

Toutes ces stations sont favorables à la production de bois d'oeuvre feuillu de qualité.

Les contraintes principales sont :

- la superficialité du sol par endroits, avec l'apparition de cailloutis calcaires,
- l'exposition sud, en haut de plateau, qui implique une moindre réserve en eau,

La carte des stations figure en **annexe 7.4**. Le contour des stations a été déterminé par lissage des "pixels" d'inventaire statistique.

STATION (+ code)	SURFACE	%	ESSENCES OBJECTIFS	
			PRINCIPALES	ACCOMPAGNEMENT
Hêtraie-chênaie xérophile (1)	3,21 ha	1%	Hêtre	Erable sycomore, tilleul, merisier
Hêtraie-chênaie neutrophile (2)	31,56 ha	12%	Hêtre	Erable sycomore, tilleul, merisier
Hêtraie-chênaie méso-neutrophile (3)	51,61 ha	20%	Hêtre	Frêne, merisier, érable sycomore
Hêtraie-chênaie acidocline (4)	7,86 ha	3%	Chêne sessile	Chêne pédonculé, hêtre, frêne, merisier, érable sycomore, noyer, chêne rouge
Hêtraie-chênaie xérophile de versant Sud (5)	25,81 ha	10%	Hêtre	Erable sycomore
Hêtraie-chênaie méso-xérophile de versant (6)	68,45 ha	26%	Hêtre	Merisier, érable sycomore, tilleul
Hêtraie de versant Nord (7)	41,32 ha	16%	Hêtre	Erable sycomore, tilleul, merisier
Hêtraie-chênaie pédonculée de bas de pente (8)	22,15 ha	8%	Hêtre, chêne	Frêne, merisier, érable sycomore, noyer
Chênaie pédonculée-frênaie-ébraiaie hygrophile des fonds de vallon (9)	9,20 ha	4%	Chêne pédonculé, frêne	Erable sycomore, noyer
TOTAL	261,17 ha	100%		-

## 1.2. HABITATS NATURELS

La forêt ne comporte pas d'habitats naturels classés, néanmoins certains habitats écologiquement intéressants sont susceptibles de s'y trouver, et méritent d'être préservés :

- érabraie-tillaie à scolopendre sur éléments de versant nord de la côte calcaire,
- fruticée à anémone pulsatile,
- chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon étroit à nivéole.

## 1.3. ZNIEFF ET ZICO

La forêt n'est concernée par aucune ZNIEFF ou ZICO.

## 1.4. FLORE

### 1.4.1. Relevé des espèces végétales remarquables

Au cours des inventaires de terrain, aucune espèce protégée n'a été recensée.

### 1.4.2. Répartition des essences forestières

La forêt a fait l'objet d'un inventaire typologique : placettes d'inventaire relascopique disposées selon un maillage de 100 m X 100 m (soit un point à l'hectare).

Les résultats de l'inventaire figurent au tableau synoptique des peuplements en **annexe 7.7**.

La répartition des différentes essences (selon leur volume moyen à l'hectare) est la suivante :

ESSENCES	V/HA (m3)	VOLUME (%)
Hêtre	61 m3/ha	40%
Chêne	37 m3/ha	24%
Erable sycomore	13 m3/ha	8%
Frêne	11 m3/ha	7%
Charme	10 m3/ha	6%
Merisier	8 m3/ha	5%
Tilleul	6 m3/ha	4%
Erable champêtre	2 m3/ha	1%
Bouleau	2 m3/ha	1%
Tremble	1 m3/ha	1%
Douglas	1 m3/ha	1%
Epicéa	1 m3/ha	1%
Autres feuillus tendres	1 m3/ha	1%
<b>TOTAL</b>	<b>154 m3</b>	<b>100%</b>

### 1.4.3. Peuplements et arbres biologiquement remarquables

La forêt renferme des hêtres bas branchus de diamètre très élevé, très intéressants pour l'avifaune et l'entomofaune.

### 1.4.4. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Les épicéas de la parcelle 7 ont dû être récoltés prématurément suite à des attaques de Fomès. L'inadaptation des épicéas aux sols calcaires superficiels explique ces problèmes sanitaires. L'état sanitaire des peuplements est actuellement correct.

## 1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

### 1.5.1. Description des types de peuplements

La structure du peuplement a été déterminée à chaque placette, à partir de la répartition en surface terrière des grandes catégories de diamètre (Petits Bois : classes 20 et 25, Bois Moyens : 30 à 45, Gros Bois : 50 à 65, et Très Gros Bois : 70 et plus). Les tiges en-dessous de la classe 20 (17,5 cm de diamètre) n'ont pas été prises en compte.

Une typologie unique a été utilisée, aussi bien pour les peuplements de futaie que de taillis sous futaie :

\* Surface terrière non nulle :

- PB > 60 % et GB ≤ 10 % : Régulier à Petits Bois (1)
- GB ≤ 20 %
  - BM ≤ 50 % : Irrégulier à Petits Bois et Bois Moyens (2)
  - BM > 50 % : Régulier à Bois Moyens (3)
- 20 % < GB < 60 % :
  - BM ≤ 30 % : Irrégulier à Gros Bois et Petits Bois (4)
  - BM > 30 % :
    - PB ≥ 30 % : Irrégulier (5)
    - PB < 30 % : régulier à Gros Bois et Bois Moyens (6)
- GB ≥ 60 % :
  - gros bois dominants : Régulier à Gros Bois (7)
  - très gros bois dominants : Régulier à Très Gros Bois (8)

\* Surface terrière nulle :

- absence de tiges précomptables (G tot = 0), cas des zones régénérées : Gaulis (10) ou Perchis (11) selon le cas.

A noter : à chaque placette, la présence ou non de taillis a été notée, et un délai de disponibilité a été estimé.

## 1.5.2. Répartition des types de peuplements

### 1.5.2.1. Synthèse par grands types de peuplements

Les grands types de peuplements présents dans la forêt se répartissent de la manière suivante :

TYPE	SURFACE	% SURFACE TOTALE
Futaie	30,09 ha	12%
Taillis-sous-Futaie	231,08 ha	88%
<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>261,17 ha</b>	<b>100%</b>

Le type de peuplement "futaie" est représenté par le fourré de hêtre et feuillus divers de la parcelle 7, le gaulis/bas perchis de hêtre des parcelles 8 et 9, et par la douglasaie et la plantation de peupliers de la parcelle 23.

Le type "taillis sous futaie" occupe le reste de la forêt, les principales essences de la futaie étant le chêne et le hêtre.

### 1.5.2.2. Répartition des types de peuplements

Code typologie	Peuplement	Surface (ha)	% surface forêt
1	Régulier à Petits Bois	6,83	3
2	Irrégulier à Petits Bois et Bois Moyens	13,94	5
3	Régulier à Bois Moyens	17,55	7
4	Irrégulier à Gros Bois et Petits Bois	9,79	4
5	Irrégulier	37,44	14
6	Régulier à Gros Bois et Bois Moyens	126,12	49
7	Régulier à Gros Bois	27,23	10
10	Gaulis	3,34	1
11	Perchis	18,93	7
	<b>TOTAL</b>	<b>261,17</b>	<b>100</b>

L'annexe 7.6. indique la répartition spatiale des types de peuplements. Le type "régulier à Gros Bois et Bois Moyens" est de loin le plus répandu, avec près de la moitié de la surface de la forêt, ce qui dénote bien la relative homogénéité des peuplements sur la forêt.

## 1.6. FAUNE SAUVAGE

L'alternance forêts/cultures et la topographie collinéenne offrent des milieux variés très favorables à la faune.

### 1.6.1. Relevé des espèces animales remarquables

Les espèces remarquables susceptibles de se retrouver dans la forêt sont :

- le **Chat forestier**, protégé au niveau national, à surveiller d'après les listes rouges nationale et régionale, cité à l'Annexe IV de la Directive Habitats,
- le **Blaireau**, à surveiller d'après les listes rouges nationale et régionale,
- la **Martre**, protégée au niveau national, à surveiller d'après les listes rouges nationale et régionale, citée à l'Annexe V de la Directive Habitats,
- l'**Hermine** et la **Belette**, protégées au niveau national, à surveiller d'après les listes rouges nationale et régionale,

## **1.6.2. Autres espèces présentes**

### **1.6.2.1. Gibier**

Voici les densités estimées pour la campagne 2003/2004 :

- grands cervidés : 4 têtes/1000 ha (1 cerf pour 3 biches), en baisse par rapport aux années précédentes
- Chevreuils : 16 têtes/100 ha, densité stable
- Sangliers : 4 têtes/100 ha, densité stable

Autre espèce chassée : Renard.

### **1.6.2.2. Autres espèces**

Fouine, petits rongeurs, et oiseaux des régions tempérées, notamment Pigeon ramier.

## **1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt**

L'absence actuelle du Cerf, et la vitalité de la régénération naturelle, font que les dégâts restent à ce jour ponctuels et limités. Une plantation de merisiers en parcelle 18 avait été totalement saccagée par un cerf en 1993.

## **1.7. RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU**

Le seul risque physique notable pesant sur la forêt est le vent, notamment en ce qui concerne les lisières et versants exposés à l'Ouest ou au Sud-Ouest.

La tempête du 26 décembre 1999, qui a surtout touché le sud des Ardennes, s'est traduite par des dégâts peu étendus, contrairement à celle de février 1990, qui avait provoqué 1250 m<sup>3</sup> de grumes chablis dans la partie de la forêt au sud de la D 27, notamment les parcelles 18, 24, 25 et 26.

## **1.8. RISQUES D'INCENDIE**

La forêt n'est pas spécialement exposée aux risques d'incendie, en raison de la pluviométrie bien répartie tout au long de l'année, et de l'absence de régénération résineuse.

La période la plus critique se situe en mars-avril, lorsque le temps redevient doux et sec alors que la végétation n'est pas encore en sève. Les dégâts se limiteraient à la strate herbacée, et dans le pire des cas aux jeunes peuplements au stade semis-fourré.

## 2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

### 2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

#### 2.1.1. Ventes

Voici les prix significatifs obtenus lors des ventes d'automne 2005 pour les essences issues de la région naturelle des Crêtes et Dépressions Ardennaises :

ESSENCE	PRIX
<b>CHENE</b>	
70 et +	109 €/m <sup>3</sup>
50 / 65	80 €/m <sup>3</sup>
40 / 45	36 €/m <sup>3</sup>
30 / 35	16 €/m <sup>3</sup>
25 et -	5 €/m <sup>3</sup>
<b>HETRE</b>	
50 et +	47 €/m <sup>3</sup>
40 / 45	34 €/m <sup>3</sup>
30 / 35	15 €/m <sup>3</sup>
25 et -	5 €/m <sup>3</sup>
<b>PEUPLIER</b>	
40 et +	30 €/m <sup>3</sup>
25 / 35	27 €/m <sup>3</sup>
20 et -	10 €/m <sup>3</sup>
<b>FRENE</b>	
50 et +	49 €/m <sup>3</sup>
40 / 45	37 €/m <sup>3</sup>
25 / 35	14 €/m <sup>3</sup>
20 et -	8 €/m <sup>3</sup>
<b>ERABLES</b>	
50 et +	82 €/m <sup>3</sup>
40 / 45	50 €/m <sup>3</sup>
25 / 35	20 €/m <sup>3</sup>
20 et -	5 €/m <sup>3</sup>
<b>MERISIER</b>	
50 et +	87 €/m <sup>3</sup>
40 / 45	57 €/m <sup>3</sup>
25 / 35	27 €/m <sup>3</sup>
20 et -	5 €/m <sup>3</sup>
<b>Autres feuillus</b>	23 €/m <sup>3</sup>
<b>Autres feuillus tendres</b>	21 €/m <sup>3</sup>
<b>Taillis</b>	6 €/m <sup>3</sup>
<b>Houppiers feuillus</b>	5 €/m <sup>3</sup>

Les coupes sont habituellement vendues en bloc et sur pied (avec réservation systématique des houppiers pour la satisfaction des besoins d'affouage, voir ci-dessous). La commune est très attachée à l'exploitation en régie des feuillus précieux, qui permet de commercialiser les bois avec une plus-value non négligeable.

#### 2.1.2. Affouage

L'affouage est solidement ancré dans les habitudes locales. Le volume délivré annuellement est de l'ordre de 400 m<sup>3</sup>, pour une quarantaine de parts. Il comprend évidemment le taillis, mais aussi les houppiers issus des coupes de futaie, qui sont systématiquement réservés. La demande ne devrait pas faiblir en raison de l'augmentation sensible du coût des énergies fossiles.

### 2.2. AUTRES PRODUCTIONS

La cueillette du muguet et le ramassage des champignons n'entrent pas dans le cadre de la gestion forestière.

## 2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

La chasse se pratique à tir. La chasse sous terre et la chasse au vol peuvent également être autorisées.

Les gibiers recherchés sont : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Renard, Blaireau, Lièvre.

Le bilan des dernières campagnes est le suivant :

Prélèvements	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Brocard	4	4	4
Chevrette	3	4	1
Chevillard	3	2	4
Sanglier	1	1	2
Renard	8	0	0

La forêt est concernée par deux lots de chasse :

- lot n°1 : surface totale 29 ha (parcelles 24 à 26), loué par adjudication pour une période de 9 ans, du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2008, à M. Jean-Luc LAFONTAINE. Le loyer, automatiquement révisé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, s'établit à 974 € pour 2005.

- lot n°2 : surface totale 231 ha (parcelles 1 à 23), loué par adjudication pour une période de 9 ans, du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2010, à M. Éric LIGER. Le loyer, automatiquement révisé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, est de 6748 € en 2005.

## 2.4. ACCUEIL DU PUBLIC

La fréquentation reste locale et limitée.

## 2.5. PAYSAGES

Les parcelles situées sur des versants visibles depuis les voies de communication sont assez sensibles du point de vue paysager. C'est le cas des parcelles :

- 9, 22 et 23, visibles depuis la D 27.

- 24 et 26, visibles depuis la D 4.

## 2.6. RICHESSES CULTURELLES

Aucune richesse culturelle identifiée sur la forêt.

## 2.7. SUJETIONS DIVERSES

### 2.7.1. Captages d'eau potable

Dans le morceau de la parcelle 23 en contact avec la D 27, au niveau de la rupture de pente qui sépare la douglaiaie et la peupleraie, se trouve un captage de source ("Fontaine du ruisseau de Brouhan"), qui alimente la commune en eau potable.

Des périmètres ont été mis en place pour protéger ce captage (voir **Annexe 7.5** : carte des aires de protection).

\* Dans le **périmètre de protection immédiat** (qui doit être inaccessible et clôturé), est **interdite** :

- toute opération non liée à l'exploitation ou à l'entretien du captage,

\* Dans le **périmètre de protection rapproché** (qui concerne la moitié de la parcelle 23), sont **interdits** :

- tout puits ou forage

- l'ouverture et l'exploitation de carrières

- tout dépôt de matières "à risque" (ordures, engrais naturels ou chimiques, produits phytosanitaires...)

- le dessouchage à l'aide de produits chimiques

Sont **réglementés** : la fertilisation des sols et le défrichement.

\* Dans le **périmètre de protection éloigné** (concernant les parcelles 20-21-23), sont **interdits** :

- toute ouverture de carrière

- tout dépôt d'ordures ménagères ou de produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau

Ces restrictions sont données à titre indicatif, la réglementation étant susceptible d'évoluer dans le temps.

### 2.7.2. Dégâts de guerre

La forêt a subi des dégâts au cours des deux guerres mondiales, à savoir : abattages massifs dans la futaie perpétrés par l'occupant lors de la Première Guerre mondiale (d'où la prédominance actuelle des peuplements à dominante "Bois Moyen"), et installation de pièces d'artillerie françaises en parcelle 25 en mai 1940. Le risque de mitraille est cependant minime en raison des purges effectuées suite aux guerres.

## 3. GESTION PASSEE

### 3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

#### 3.1.1. Traitements antérieurs

La forêt communale d'AUTRECOURT et la forêt sectionale de POURRON étaient des cantons de droits d'usage traités en taillis simple.

La forêt communale d'AUTRECOURT était régie par l'ordonnance du 17 juillet 1764, qui prévoyait des coupes ordinaires de 3,56 à 4,03 ha (surface totale : 146,95 ha), à la révolution de 25 ans, avec un quart en réserve de 57,30 ha constitué de 15 coupons de 3,57 à 4,04 ha.

La forêt sectionale de POURRON (30,77 ha) relevait quant à elle du décret du 27 janvier 1897, qui prévoyait des coupes ordinaires de 0,91 à 0,95 ha (surface totale : 23,22 ha), à la révolution de 25 ans, avec un quart en réserve de 7,55 ha constitué de 2 coupons (n°1 : 1,33 ha, n°2 : 6,22 ha). A noter : le coupon n°1 a été distrait en 1982.

#### 3.1.2. Dernier aménagement forestier

Le dernier aménagement a été approuvé par arrêté ministériel du 18 janvier 1984 pour la période 1982-2006. C'est au cours de cet aménagement qu'ont été entamées des opérations de conversion en futaie régulière.

##### 3.1.2.1. Caractéristiques principales

SERIE	SURFACE	TRAITEMENT METHODE	SURFACE A REGENERER	PARCELLES A REGENERER	PREVISIONS DE RECOLTE
Unique	261,17 ha	Conversion en futaie régulière / groupe de régénération strict	53,9 ha	8-9-21-22-23	371,0 m3/ha/an
<b>Forêt</b>	<b>261,17 ha</b>	-	<b>53,9 ha</b>	-	<b>1,4 m3/ha/an</b>

Les prévisions de récoltes sont données en volume commercial total (bois d'industrie + bois d'œuvre + taillis + houppiers).

Remarque : les parcelles en gras (21-22-23) devaient passer en coupe rase sur 3 ans (1998-1999-2000) afin de pouvoir bénéficier de prêts en travaux du FFN.

Ce dispositif d'aide ayant été abandonné, un modificatif d'état d'assiette a été établi en 1992 afin de permettre :

- l'étalement des coupes de régénération et des travaux de plantation dans le temps (1995-2000-2004)
- l'exploitation du taillis par les affouagistes un an avant les coupes

Les parcelles à réaliser et le nombre de passages n'ont pas été modifiés.

##### 3.1.2.2. Surfaces régénérées

Les parcelles 8 et 9 ont été presque intégralement régénérées, essentiellement par voie artificielle (un bouquet de 1,05 ha a été maintenu dans l'angle Sud-Ouest de la parcelle 9). Les parcelles 21 et 22 n'ont pas été régénérées (taches de semis/fourrés épars). Seule la partie de la parcelle 23 en contact avec la D 27 a été régénérée en douglas et peuplier.

La parcelle 7, non prévue, a été régénérée par voie naturelle sur 1/3 de sa surface, suite à l'exploitation prématurée des épicéas due aux fomes. La régénération y est bienvenante (hêtre, frêne, merisier, alisier torminal, feuillus divers).

Moins de la moitié de la surface prévue a été régénérée, à 90 % par voie artificielle.

PARCELLES	ESSENCE			Régénération naturelle	Régénération artificielle
	Hêtre	Douglas	Peuplier		
7 (8,53 ha)	2,71 ha	0,00 ha	0,00 ha	2,71 ha	0,00 ha
8 (8,53 ha)	8,53 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	8,53 ha
9 (11,45 ha)	10,40 ha	0,00 ha	0,00 ha	2,65 ha	7,75 ha
21 (9,45 ha)	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha
22 (12,12 ha)	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha	0,00 ha
23 (11,79 ha)	0,00 ha	0,95 ha	0,63 ha	0,00 ha	1,58 ha
53,86 ha prévus	21,64 ha 40%	0,95 ha 2%	0,63 ha 1%	5,36 ha 10%	17,86 ha 33%

### 3.1.2.3. Récoltes de produits ligneux

La récolte annuelle moyenne sur la période 1982-2004 s'est élevée à :

- 348 m<sup>3</sup>/an de tiges feuillues
- 68 m<sup>3</sup>/an de tiges résineuses  
soit 416 m<sup>3</sup>/an de tiges en moyenne (volume prévu : 166 m<sup>3</sup>/an)
- 122 m<sup>3</sup>/an de taillis
- 225 m<sup>3</sup>/an de houppiers (houppiers résineux négligeables)  
soit 347 m<sup>3</sup>/an de taillis + houppiers (volume prévu : 205 m<sup>3</sup>/an)

La possibilité de 1982 a été dépassée de plus de 100 % (763 m<sup>3</sup>/an récoltés contre 371 prévus).

Les produits accidentels, essentiellement ceux de la tempête de 1990, concernent 17 % du volume récolté. Sans eux, la récolte passée se serait élevée à 634 m<sup>3</sup>/an en moyenne (soit un dépassement de 70 % tout de même). La sylviculture plus dynamique appliquée actuellement explique cette différence par rapport aux prévisions de 1982.

## 3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Sans objet.

## 3.3. ÉTAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

La carte des limites et des équipements figure en **annexe 7.3**.

### 3.3.1. Matérialisation du périmètre

DESIGNATION	LONGUEUR
Limites matérialisées ou bornées	21 226 m
Limites naturelles ou assimilées	0 m
Tronçons litigieux restant à borner ou matérialiser	0 m
<b>TOTAL</b>	<b>21 226 m</b>

Le périmètre est clairement matérialisé sur le terrain. Il est à noter qu'un tronçon de chemin rural séparant les parcelles 21 et 23 a été refermé par la végétation au point de disparaître complètement. Bien que ne faisant pas partie de la forêt, il a été englobé dans la surface forestière sur le terrain.

### 3.3.2. Équipements de desserte

Surface de la forêt : 261 ha

TYPES DE ROUTES	RESEAU PUBLIC	RESEAU FORESTIER	TOTAL	DENSITE
ROUTES REVETUES	1,9 km	0,0 km	1,9 km	0,7 km/100ha
ROUTES EMPIERREES	1,3 km	0,3 km	1,6 km	0,6 km/100ha
ROUTES TERRAIN NATUREL	0,7 km	0,8 km	1,5 km	0,6 km/100ha
TOTAL ROUTES	3,9 km	0,0 km	5,0 km	1,9 km/100ha
PISTES	0,6 km	3,1 km	3,7 km	1,4 km/100ha

La densité est correcte par rapport à la configuration de la forêt. Une amélioration du réseau existant, et une extension du réseau de pistes dans les parcelles les plus pentues s'imposeront à court terme afin de faciliter les coupes affouagères et de futaie.

Il y a 6 places de dépôt dans la forêt, situées :

- à la limite entre les parcelles 7 et 8, en bordure avec la D 27,
- en face de la précédente, en parcelle 9,
- à l'entrée de la parcelle 24
- en parcelle 25
- à la limite des parcelles 21-22-23
- en limite des parcelles 16-20-21 (où l'on retrouve malheureusement des dépôts sauvages de gravats)

## 4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : **15 ans**. Période : **2007 - 2021**

### 4.1. PROBLÈMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

La forêt communale d'Autrecourt-et-Pourron, assise sur des stations à bonnes potentialités forestières, se prête très bien à la production de bois d'œuvre feuillu de qualité. La régénération naturelle, notamment de hêtre, frêne et érable, est facile à obtenir.

Les principaux facteurs à prendre en compte dans la gestion future de la forêt sont les suivants :

#### Affouage :

La commune est très attachée à la pratique de l'affouage, qui a représenté plus de la moitié des volumes récoltés au cours du précédent aménagement. La pérennisation de cette pratique est garantie par la vocation "feuillue" de la forêt.

#### Desserte :

La forêt est correctement desservie dans son ensemble. Le problème de desserte se pose surtout lors des coupes d'affouage dans les parcelles à forte pente, où la non ouverture de certains cloisonnements et l'absence de pistes nivelées pose des problèmes de sécurité et provoque des dégâts à la régénération.

L'extension du réseau de pistes et le respect des consignes d'exploitation sont indispensables.

#### Groupe de régénération :

Au cours de l'aménagement de 1982, moins de la moitié de la surface du groupe de régénération strict a été régénérée. Ce retard ne sera que partiellement rattrapé pour éviter les impacts paysagers, ainsi qu'une charge de travaux difficilement supportable par la commune.

Un nouveau groupe de régénération sera donc assis sur les parcelles les plus appropriées, à savoir :

- riches en gros bois récoltables
- ouvertes soit par la tempête, soit par l'affouage, **avec présence d'une régénération naturelle viable**

Le traitement à appliquer à la forêt vise à tendre vers une futaie régulière à base de hêtre et de chêne sessile, avec des feuillus précieux (tilleul, érable, merisier, alisier...) en mélange. Le frêne et le chêne pédonculé seront cantonnés aux bas de pente et fonds de vallon.

Pour une valorisation des peuplements à peu de frais, priorité sera donnée à la régénération naturelle et au recrutement des perches d'essences intéressantes, en se méfiant de l'envahissement du frêne dans des stations qui ne lui conviennent pas.

### 4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES

Compte tenu des peuplements en place et des essences recherchées, il ne sera défini qu'une seule série :

SÉRIE	SURFACE	OBJECTIF DETERMINANT DE LA SYLVICULTURE	TYPE DE SÉRIE	TYPE DE TRAITEMENT
Unique	261,17 ha	Production ligneuse	Production ligneuse, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Futaie régulière, et conversion en futaie régulière

### 4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SÉRIE UNIQUE

#### 4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La série est aménagée en futaie régulière, et conversion en futaie régulière.

### 4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

#### 4.3.2.1. Objectifs à long terme

ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIFS	ESSENCES SECONDAIRES ASSOCIEES	SURFACE		OPTIMUM D'EXPLOITABILITE		UNITES DE GESTION
		Ha	%	Age	Diamètre	
Chêne sessile	hêtre, chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, merisier, tilleul, noyer	7,86 ha	3%	140 ans	60-65 cm	10-13 (partie) 19 (partie haute)
Chêne pédonculé Frêne	érable sycomore	9,20 ha	4%	130 ans 80 ans	70 cm 50 cm	fonds de vallons des parcelles 12-14-15-16-25
Hêtre	chêne, érable sycomore, tilleul, merisier, frêne	244,11 ha	93%	120 ans	65 cm	Toutes sauf fonds de vallons et stations à chêne sessile

#### 4.3.2.2. Objectifs à l'issue de l'aménagement

ESSENCE	REPARTITION DES ESSENCES EN % DU COUVERT		
	ACTUELLE	A L'ISSUE DE L'AMENAGEMENT	A LONG TERME
Hêtre	39%	45%	50%
Chêne	20%	18%	15%
Erable sycomore	10%	10%	12%
Frêne	8%	7%	6%
Charme	7%	5%	2%
Merisier	6%	7%	8%
Tilleul	4%	4%	5%
Autres feuillus	5%	3%	2%
Résineux	1%	1%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le hêtre, objectif principal de la forêt, verra naturellement s'accroître sa répartition, suite aux travaux de régénération à son profit. Le chêne, dont la régénération naturelle est moins dynamique, reculera. On ne cherchera pas du tout à l'évincer mais au contraire à le maintenir dans un but économique et de biodiversité. Pour ces mêmes raisons, les feuillus précieux (merisier, érable, tilleul, alisier torminal), à forte valeur ajoutée et à courte révolution, seront favorisés.

### 4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

#### 4.3.3.1. Références théoriques de l'effort de régénération

##### Surface à régénérer d'équilibre

RAPPEL DUREE DE L'AMENAGEMENT		15 ans
ESSENCES OBJECTIFS	SURFACE (ha)	AGE D'EXPLOITABILITE
Hêtre	244,11 ha	120 ans
Chêne sessile	7,86 ha	140 ans
Frêne	4,60 ha	80 ans
Chêne pédonculé	4,60 ha	130 ans
Surface à régénérer d'équilibre	32,75 ha	

##### Surface à régénérer maximum théorique

Les éventuelles contraintes de durée de survie sont dues aux hêtres de gros diamètre, présents dans toute la forêt, en raison du traitement passé en taillis sous futaie. Leur dispersion fait qu'il n'y a pas à proprement parler de peuplements "entiers" à récolter impérativement, mais des tiges isolées à prélever çà et là, même dans le futur groupe d'amélioration. On ne peut donc parler de contrainte de durée de survie.

##### Surface à régénérer minimale théorique

Toujours en raison du traitement passé en taillis sous futaie, les âges et structures sont assez homogènes à l'échelle de la forêt. La conversion a été entamée par l'aménagement de 1982, et il reste encore près de 230 ha à convertir en futaie. En régénérant une surface égale à la surface d'équilibre, la conversion serait achevée au bout de 7 périodes d'aménagement, soit 105 ans, assez pour que les actuels jeunes peuplements de hêtre arrivent à maturité. Il n'y a donc pas de contrainte de disponibilité pesant sur la forêt.

#### 4.3.3.2. Effort de régénération retenu

Dans la continuité du précédent aménagement, la conversion en futaie régulière à base de hêtre, chêne et feuillus précieux sera poursuivie. Afin de limiter les coûts pour la commune, et compte tenu de la richesse du milieu, priorité sera donnée à la régénération naturelle.

Les contraintes de durée de survie et de disponibilité étant négligeables, la surface à régénérer de référence est la **surface d'équilibre Se (32,75 ha)**. Il faudrait donc, en théorie, régénérer **32,75 ha (Se) ET 30,68 ha** (retard pris lors du dernier aménagement), soit **63,43 ha** au total, effort beaucoup trop important pour la commune.

On ne cherchera donc pas à rattraper totalement le retard pris au cours du précédent aménagement (parcelles 21-22-23 non régénérées à ce jour), afin d'éviter à la commune une masse de coupes et de travaux difficilement supportable. La parcelle 21 sera reprise dans le nouveau groupe de régénération, et les parcelles 22 et 23 seront reclassées en amélioration.

Le nouveau groupe de régénération a été assis sur les unités de gestion les plus appropriées, à savoir : riches en gros bois, déjà ouvertes (coupes ou chablis) au cours du précédent aménagement, et avec présence notable de régénération naturelle (acquise ou non).

Le groupe de régénération comporte les unités de gestion suivantes : 1, 5A, 7A, 9A, 10, 18 et 21 (45,18 ha).

$$S_r = 45,18 \text{ ha}$$

Cet effort de régénération, bien que supérieur à la surface d'équilibre, ne remet pas en cause la pérennité de la forêt, grâce à la disponibilité des peuplements à long terme.

### 4.3.4. Classement des unités de gestion

#### 4.3.4.1. Tableau de classement des unités de gestion

GROUPE	UNITES DE GESTION	SURFACE	OBSERVATIONS
REGENERATION	1-5A-7A-9A-10-18-21	45,18 ha	peuplements mûrs ouverts avec régénération naturelle présente
PREPARATION	11-13-24-25-26	50,64 ha	coupes sanitaires - récolte des réserves surannées à prévoir
AMELIORATION FEUILLUS	2-3-4-5B-6-7B-12-14-15-16-17-19-20-22-23C	142,13 ha	coupes d'amélioration - récolte des réserves surannées à prévoir
AMELIORATION RESINEUX	23B	0,95 ha	haut perchis/jeune futaie résineuse à éclaircir
JEUNESSE	7C-8-9B-23A	22,27 ha	jeunes peuplements
<b>TOTAL</b>		<b>261,17 ha</b>	

Se reporter à la carte d'aménagement de l'**annexe 7.8**.

#### 4.3.4.2. Groupe de Régénération

L'effort de régénération est réparti en fonction des unités de gestion de la façon suivante :

	GROUPE DE REGENERATION				Motif majeur du classement
	Parcelles	Surface	Surface déjà régénérée	Surface à régénérer au cours de l'aménagement	
Régénération à entamer et terminer	1-5A-7A-9A-10-18-21	45,18 ha	0,00 ha	45,18 ha	Maturité peuplements - régénération naturelle bienvenante
<b>Total</b>		<b>45,18 ha</b>	<b>0,00 ha</b>	<b>45,18 ha</b>	

Toutes les unités de gestion à régénérer ont pour essence objectif principale le hêtre.

A noter : une parcelle est considérée comme régénérée lorsque les semis ont atteint une hauteur de 1,50 m.

## 5. PROGRAMME D' ACTIONS

### 5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Le périmètre de la forêt communale est dans l'ensemble correctement matérialisé sur le terrain. Aucune remise en état ne s'impose à ce jour.

La portion de chemin creux (statut "chemin rural") séparant les parcelles 21 et 23C s'est complètement refermée et a été de ce fait incorporée dans la forêt lors de la dernière vérification des limites. La commune étant également propriétaire de ce chemin désormais inutilisé, personne n'est lésé par cette situation. Une rematérialisation du périmètre le long de ce tronçon s'imposera si la commune souhaite sa réouverture.

### 5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

#### 5.2.1. Opérations sylvicoles - Coupes

L'ORLAM "Crêtes et Dépressions Ardennaises" indique les modèles de sylviculture à utiliser lors des interventions sylvicoles.

##### 5.2.1.1. Règles de culture

Toutes les coupes seront assises par contenance. Elles suivront les prescriptions suivantes

GRUPE	UNITES DE GESTION	NATURE DES COUPES
REGENERATION	1-5A-7A-9A-10-18-21	1 ensemenement - 1 secondaire -1 définitive - rotation 3 à 5 ans
PREPARATION	11-13-24-25-26	Coupes sanitaires et d'amélioration - rotation 9 à 10 ans
AMELIORATION FEUILLUS	2-3-4-5B-6-7B-12-14-15-16-17-19-20-22-23C	Coupes sanitaires et d'amélioration - rotation 8 à 10 ans
AMELIORATION RESINEUX	23B	Eclaircies résineuses - rotation 6 ans
JEUNESSE	7C-8-9B-23A	Coupes affouagères dans les jeunes peuplements feuillus - rotation 6 ans

Au sein du groupe de régénération, on profitera au maximum des perches et petits bois d'avenir pour procéder à une conversion directe, en travaillant au profit de ces tiges. C'est le cas notamment dans le bas de la parcelle 21.

Même en-dehors du groupe de régénération, il conviendra de récolter les tiges de qualité arrivées à maturité avant qu'elles ne se déprécient (pour le hêtre, un diamètre de 65 cm semble être un maximum à ne pas dépasser).

##### 5.2.1.2. Programme d'assiette (cf page suivante)

Coupes

ANNEE	REGENERATION				PREPARATION				AMELIORATION				AMELIORATION RESINEUSE				JEUNESSE (DELIVRANCE)			
	Unité de gestion	Surface	Peuplement	Coupe	Unité de gestion	Surface	Peuplement	Coupe	Unité de gestion	Surface	Peuplement	Coupe	Unité de gestion	Surface	Peuplement	Coupe	Unité de gestion	Surface	Peuplement	Coupe
2007	9A	1,05	FHET	RD					16	9,77	SHET	AC								
	21p	9,45	SHET	SF					22	12,12	SHET	AC								
	21	9,45	SHET	RE					23C	10,22	SHET	SF								
									23C	10,22	SHET	AC								
2008	7A	2,31	SP.S	RD	13	10,52	SHET	AP	7B	3,52	FEPC	EI	23B	0,95	FDOU	E1				
									12	11,27	SHET	AC								
2009	5A	6,4	SHET	SF	24	8,91	SCHE	AP												
					25	7,33	SCHE	AP												
					26	13,72	SHET	AP												
2010									2p	8,64	SCHE	SF								
									5B	5,48	SHET	AC								
									6	8,71	SHET	AC								
									17	10,95	SHET	AC								
									19	8,85	SCHE	AC								
2011	1	6,37	SCHE	RS					2p	8,64	SCHE	SF								
	5A	6,4	SHET	RS																
	10	11,29	SHET	RS																
2012	18	8,31	SHET	RS					3p	10,02	SHET	SF								
	21	9,45	SHET	RS																
2013	7A	2,31	SCHE	RD					2	8,64	SCHE	AC					8	8,53	FHET	A1
									3p	10,02	SHET	SF					9B	10,4	FHET	A1
									3	10,02	SHET	AC								
									4	8,85	SCHE	AC								
2014	1	6,37	SCHE	RS	11	10,17	SHET	SF	7B	3,52	FF.D	AS	23B	0,95	FDOU	E2				
	5A	6,4	SHET	RS																
	10	11,29	SHET	RS																
2015	18	8,31	SHET	RS					15p	8,36	SHET	SF								
	21	9,45	SHET	RS																
2016									5B	5,48	SHET	SF								
									14	11,14	SHET	AC								
									15	8,36	SHET	AC								
									20	14,24	SHET	AC								
									22p	12,12	SHET	SF								
2017					11	10,17	SHET	AP	12	11,27	SHET	SF								
					13	10,52	SHET	AP	16	9,77	SHET	AC								
									22	12,12	SHET	AC								
									23C	10,22	SHET	AC								
2018	1	6,37	SCHE	RD					12	11,27	SHET	AC								
	5A	6,4	SHET	RD					19	8,85	SCHE	SF								
	10	11,29	SHET	RD																
2019	18	8,31	SHET	RD	24	8,91	SCHE	AP									8	8,53	FHET	A1
	21	9,45	SHET	RD	25	7,33	SCHE	AP									9B	10,4	FHET	A1
					26	13,72	SHET	AP												
2020									4p	8,85	SCHE	SF	23B	0,95	FDOU	E3				
									5B	5,48	SHET	AC								
									6	8,71	SHET	AC								
									17	10,95	SHET	AC								
									19	8,85	SCHE	AC								
									2	8,64	SCHE	AC								
2021									3	10,02	SHET	AC								
									4p	8,85	SCHE	SF								
									4	8,85	SCHE	AC								
									7B	3,52	FF.D	AS								

En gras : coupes d'affouage.

Codes coupes :

RE régénération (ensemencement)  
RS régénération (secondaire)  
RD régénération (définitive)  
AP amélioration dans le groupe de préparation  
AC amélioration dans le groupe d'amélioration  
AS sanitaire  
E1-E2-E3 1ère, 2ème et 3ème éclaircies résineuses  
A1 Amélioration peuplement feuillu <25 cm  
SF coupe de taillis sous futaie

Codes peuplements :

FHET futaie de hêtre  
SHET taillis sous futaie de hêtre  
SP.S taillis sous futaie de pin sylvestre  
SCHE taillis sous futaie de chêne  
FEPC futaie d'épicéa  
FF.D futaie de feuillus divers  
FDOU futaie de douglas

## Programme d'affouage

Année	Unité de gestion	Surface parcourue	Produits	Volume présumé	Observations
2007	21 (partie)	3,00 ha	taillis	200 m3	Balivage au profit des perches et petits bois d'avenir
	23C	7,00 ha	taillis	500 m3	Récolte du reliquat de taillis après ouverture des pistes
2008	4-5-10-14-15-20	65,77 ha	houppiers	600 m3	
2009	16-22-23C	33,16 ha	houppiers	300 m3	
	5A (partie)	3,00 ha	taillis	300 m3	
2010	12-13	31,96 ha	houppiers	350 m3	
	2 (moitié)	4,32 ha	taillis	300 m3	
2011	2 (moitié)	4,32 ha	taillis	300 m3	
	24-25-26	29,96 ha	houppiers	300 m3	
2012	3 (moitié)	5,01 ha	taillis	350 m3	
	5B-6-17-19	33,99 ha	houppiers	350 m3	
2013	3 (moitié)	5,01 ha	taillis	350 m3	
	8-9B	18,93 ha	perches	250 m3	Eclaircie jeune peuplement
2014	11	10,17 ha	taillis	500 m3	
2015	15 (partie)	4,00 ha	taillis	400 m3	
	2-3-4-7B	31,03 ha	houppiers	300 m3	
2016	22 (partie)	7,00 ha	taillis	300 m3	
	5B	5,48 ha	taillis	400 m3	
2017	12	11,27 ha	taillis	600 m3	
2018	14-15-20	33,74 ha	houppiers	350 m3	
	19 (partie)	5,00 ha	taillis	300 m3	
2019	11-13-16-22-23C	52,80 ha	houppiers	550 m3	
2020	12	11,27 ha	houppiers	100 m3	
	4 (moitié)	4,43 ha	taillis	300 m3	
	8-9B	18,93 ha	perches	250 m3	Eclaircie jeune peuplement
2021	24-25-26	29,96 ha	houppiers	300 m3	
	4 (moitié)	4,43 ha	taillis	300 m3	

Ce programme est donné à titre indicatif. Il a été établi dans l'hypothèse où l'on n'aurait aucun retard dans les coupes de futaie, la commune souhaitant réserver tous les houppiers. En cas de retard (mévente ou report de coupes), des ajustements seront nécessaires. Ce bilan n'inclut pas les houppiers des coupes de régénération, qu'il est conseillé de ne pas réserver afin de permettre leur évacuation immédiate, limiter les dégâts à la régénération et éviter tout retard dans les travaux sylvicoles nécessaires. La commune reste néanmoins souveraine à ce sujet. Le rendement du taillis exploitable a été estimé à 60-100 m<sup>3</sup>/ha. Certaines coupes de taillis auront lieu la même année que la coupe de futaie, l'exploitation du taillis pourra donc se faire en début d'année (période adoptée par la commune pour ne pas gêner la chasse), et la coupe de futaie l'automne-hiver suivant.

En cas d'indisponibilité des houppiers une année donnée, les parcelles ou parties de parcelles suivantes, non reprises dans le tableau ci-dessus, pourront apporter un complément bienvenu :

Parcelle	Surface avec taillis disponible	Volume réalisable	Délai de disponibilité du taillis
1p	1 ha	100 m3	Fin d'aménagement (2017-2021)
6p	4 ha	400 m3	Début d'aménagement (2007-2011)
7Ap	1 ha	100 m3	Début d'aménagement (2007-2011)
16p	2 ha	100 m3	Fin d'aménagement (2017-2021)
17p	5 ha	500 m3	Milieu d'aménagement (2012-2016)
18p	3 ha	200 m3	Fin d'aménagement (2017-2021)
25p	4 ha	300 m3	Milieu d'aménagement (2012-2016)
26p	5 ha	400 m3	Milieu d'aménagement (2012-2016)

Dans les parcelles en régénération, le taillis pourra être récolté avant sa maturité pour dégager les semis.

## 5.2.2. Opérations sylvicoles - Travaux

Le tableau ci-après donne le détail des différents travaux à réaliser dans la forêt au cours de l'aménagement.

GROUPE	UNITES DE GESTION	NATURE DES TRAVAUX	SURFACE TRAVAILLEE	NORME DE TRAVAUX
REGENERATION	1	ouverture et entretien cloisonnements sylvicoles à 10 et 5 m - 4 passages en dégagement - 3 nettoiemens-dépressages	6,37 ha	1-HET-1 et 5-HET-3
	5A		6,40 ha	
	7A		2,31 ha	
	9A	ouverture et entretien cloisonnements 5 m - 4 passages en dégagement - 3 nettoiemens-dépressages	1,05 ha	1-HET-1
	10	ouverture et entretien cloisonnements sylvicoles à 10 et 5 m - 4 passages en dégagement - 3 nettoiemens-dépressages	11,29 ha	1-HET-1
	18		8,31 ha	
	21	ouverture et entretien cloisonnements sylvicoles à 10 et 5 m - 4 passages en dégagement - 3 nettoiemens-dépressages - NON MECANISE	9,45 ha	1-HET-1 non mécanisable (forte pente)
JEUNESSE	7C	ouverture/entretien cloisonnement sylvicole 5 m - 4 dégagements	2,71 ha	1-HET-1 et 5-HET-3
JEUNESSE	8	entretien cloisonnement et nettoiemens - 2 nettoiemens au profit des feuillus divers	8,53 ha	5-HET-2
JEUNESSE	9B		10,40 ha	
JEUNESSE	23A	3 dégagements et taille de formation - élagage à 6 et 8 m	0,60 ha	5-PEU-1
AMELIORATION RESINEUX	23B	élagage à 6 m de 200 tiges/ha	0,95 ha	5-DOU-10

## 5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Le maintien d'arbres de gros diamètre et de faible valeur commerciale pourra s'avérer approprié si ceux ci ne représentent pas une gêne pour les tiges d'avenir. Leur sélection et leur désignation seront laissées à l'initiative du gestionnaire.

Il est conseillé de maintenir au moins un arbre mort à l'hectare.

## 5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

On ne constate pas à ce jour de dégâts notables sur la régénération naturelle. L'absence du cerf et la dynamique de la régénération naturelle expliquent cet état de fait. Le respect des plans de chasse garantit le maintien de l'équilibre.

### 5.2.5. Travaux liés à la desserte et aux limites

La forêt est correctement desservie dans son ensemble. Aucune parcelle ne peut être considérée comme totalement enclavée par rapport à la voirie forestière. En plus de l'entretien courant de la voirie, il conviendrait d'apporter certaines améliorations au réseau actuel afin de faciliter les coupes de futaie et d'affouage.

Voici le détail des travaux souhaitables :

Nature des travaux	Localisation	Quantité
Profilage chaussée à la niveleuse	Chemin rural entre les parcelles 17 et 20 - Route entre parcelle 3 et bois privés	1,2 km
Réfection piste*	parcelle 24	0,7 km
Ouverture pistes*	parcelles 20-21-23-25-26	3,7 km
Création places de dépôt*	limite parcelles 5-6 limite parcelles 10-11	2 U
<i>*travaux de 1<sup>ère</sup> urgence</i>	-	-

Ces travaux sont donnés à titre purement indicatif. La commune est libre de les entreprendre ou non en fonction de ses ressources.

### 5.2.6. Dispositions concernant les productions diverses

Sans objet.

### 5.2.7. Dispositions en faveur de l'accueil du public

La fréquentation de la forêt est locale et limitée. La commune souhaite qu'elle reste à son niveau actuel, c'est-à-dire cantonnée aux seuls chasseurs, affouagistes et promeneurs locaux.

### 5.2.8. Dispositions en faveur des paysages

L'éclatement du groupe de régénération permettra d'éviter tout impact paysager de grande ampleur. Au sein du groupe de régénération, le recours maximal aux perches et petits bois d'avenir préexistants réduira encore l'impact des coupes, en maintenant une ambiance forestière. Le maintien de rideaux d'arbres le long des voies fréquentées pourra s'avérer également profitable du point de vue paysager.

Cet aménagement a été réalisé par Jacques NOLD, Technicien supérieur forestier, Cellule Aménagement, Agence départementale des Ardennes.

avec la collaboration de :

- Francis MAGIN, Responsable de l'Unité Territoriale du Pays Sedanais
  - Michel GHISSE, ancien Agent patrimonial responsable de la forêt
  - Éric BIONNE, Agent patrimonial responsable de la forêt
- ainsi que MM. BIGORGNE, DANLOY, DEMISSY, JAMET, PIVOT, POIREL pour les phases d'inventaire de terrain.
- M. Sylvain BLOT (Cellule SIG Agence), pour les travaux de cartographie
  - M. Gérard DENAMBRIDE (Cellule Foncier Agence), pour l'étude foncière

Rédigé à Charleville-Mézières, le 7 septembre 2005,  
Le Chef de projet Aménagement,



Jacques NOLD

Contrôlé le 14 septembre 2005,  
Le Responsable Aménagement,



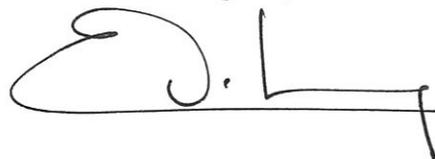
Jean-Paul DOSIERE

Validé le 16 Janvier 2006  
Le Contrôleur Aménagement Territorial,



Jean-Michel FAUCHERET

Présenté le 20/01/2006  
Le Directeur d'Agence,



Etienne DELANNOY

## **7. LISTE DES ANNEXES**

- 7.1 Schéma sur régions IFN (7.1) - plan de situation (7.1 bis)**
- 7.2 Références cadastrales, et correspondance avec le parcellaire forestier**
- 7.3 Carte des limites (7.3) - carte des équipements (7.3 bis)**
- 7.4 Carte des stations forestières**
- 7.5 Carte des aires de protection**
- 7.6 Carte des peuplements**
- 7.7 Tableau synoptique des peuplements**
- 7.8 Carte d'aménagement**
- 7.9 Tableau PEA**
- 7.10 Suivi de l'aménagement**

Documents ONMF

# Régions Forestières Département des Ardennes

Annexe 7.1



SCHÉMA



FC D'AUTRE COURT ET POURRON

0 6 12 18 24 Kilomètres  
1:550000

## Régions Forestières

- |  |   |
|--|---|
|  0 - Ardenne primaire (08.0) - (401)        |  4 - Champagne humide (10.5) - (009) |
|  1 - Depressions Ardennaises (08.1) - (409) |  5 - Argonne (55.5) - (402)          |
|  2 - Thiérache (02.7) - (014)               |  6 - Première crête (08.6) - (420)   |
|  3 - Champagne crayeuse (51.4) - (008)      |  7 - Seconde crête (08.7) - (421)    |

(numérotation IFN) - Régions Forestières Départementales (Régions Forestières Nationales de rattachement) - (numérotation ONF)



Annexe 7.1bis

**FORET COMMUNALE  
D'AUTRECOURT  
ET  
POURRON**  
S = 261 ha 16 a 66 ca

**PLAN DE SITUATION**

Echelle : 1/200 000  
© ONF 2005

Fond : SCAN régional © IGN 2003

Agence des ARDENNES

## Correspondance parcellaire forestier/cadastre

PARCELLES FORESTIERES	surface			territoire communal	références cadastrales		lieu-dit	surface		
	ha	a	ca		section	parcelle		ha	a	ca
1	06	36	80	Autrecourt et Pourron	C	41	BOIS DE SOU	04	41	10
					"	50	AU DESSUS DE GODCIMONT	01	95	70
2	08	57	64	"	"	39p	BOIS DE SOU	04	67	20
				"	"	40p	"	03	90	44
3	10	14	36	"	"	37p	"	03	49	37
				"	"	38p	"	03	03	12
				"	"	39p	"	02	21	25
				"	"	40p	"	01	40	62
4	08	79	00	"	"	37p	"	04	63	92
				"	"	38p	"	04	15	08
5	11	82	03	"	"	1	HARZY	01	42	28
				"	"	36p	BOIS DE SOU	05	44	15
				"	"	97p	LA CÔTE AUX GRÉS	02	33	12
				"	"	98p	"	02	62	48
6	06	93	75	"	"	36p	BOIS DE SOU	03	13	75
				"	"	97p	LA CÔTE AUX GRÉS	02	96	88
				"	"	98p	"	00	83	12
7	07	92	86	"	"	95p	MARSAIS	04	90	00
				"	"	96	"	03	02	86
8	09	13	90	"	"	94	BOIS BRULÉ	06	54	70
				"	"	95p	MARSAIS	02	59	20
9	11	44	76	"	"	22	HARZY	05	84	56
				"	"	24	"	05	60	20
10	13	12	03	"	"	18	"	05	51	89
				"	"	19	"	01	90	14
				"	"	20	"	00	37	67
				"	"	21	"	05	32	33
11	10	16	52	"	"	2	"	02	68	52
				"	"	3	"	03	81	56
				"	"	4	"	03	66	44
12	11	27	05	"	"	17	"	05	54	83
				"	"	23	"	05	72	22
13	10	51	80	"	"	5	"	03	43	26
				"	"	6	"	03	51	55
				"	"	7	"	03	56	99
14	11	14	14	"	"	8	"	03	61	94
				"	"	9	"	03	55	42
				"	"	10	"	03	96	78
15	08	97	81	"	"	15p	"	02	76	87
				"	"	16	"	06	20	94
16	09	77	15	"	"	25	"	05	61	09
				"	"	27	"	04	16	06
17	10	33	41	"	"	14	"	06	33	10
				"	"	15p	"	04	00	31
18	08	31	32	"	"	11	"	03	13	43
				"	"	12	"	02	09	27
				"	"	13	"	03	08	62
19	08	84	60	"	"	32p	LES BOULIS	03	18	40
				"	"	33p	"	05	66	20
20	14	23	55	"	"	30	LA GROSSE CÔTE ROLAND	07	20	60
				"	"	31	"	05	51	70
				"	"	32p	LES BOULIS	00	83	75
				"	"	33p	"	00	67	50
21	09	45	10	"	"	29	LA GROSSE CÔTE ROLAND	09	45	10
22	12	11	73	"	"	26	HARZY	06	51	03
				"	"	28	"	05	60	70
23	11	79	33	"	AI	25	LA PETITE CÔTE	08	87	70
				"	"	26	"	01	34	15
				"	ZD	54	LA CÔTE ROLAND	00	63	87
				"	"	56	"	00	93	61
24	08	90	81	"	ZE	12	LA RÉSERVE	08	90	81
25	07	32	85	"	AH	25p	LA GROSSE CÔTE	00	09	80
				"	"	26	"	00	83	55
				"	"	27	"	00	88	70
				"	"	28	"	00	93	15
				"	"	29	"	00	44	80
				"	"	30	"	00	43	85
				"	"	31	"	00	88	65
				"	"	32	"	00	87	70
				"	"	33	"	00	96	35
				"	"	46	"	00	96	30
26	13	72	36	"	AH	22	"	00	89	40
				"	"	23	"	00	88	05
				"	"	24	"	00	84	70
				"	"	25p	"	00	04	90
				"	"	38	"	00	95	40
				"	"	39	"	00	91	75
				"	"	40	"	00	94	10
				"	"	41	"	00	92	82
				"	"	42	"	00	87	02
				"	"	43	"	00	87	60
				"	"	45	"	00	94	60
				"	"	47	"	00	96	94
				"	"	48	"	00	94	85
				"	"	52	"	00	91	45
				"	"	53	"	00	94	25
				"	"	106	"	00	84	53
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>16</b>	<b>66</b>					<b>261</b>	<b>16</b>	<b>66</b>



**FORET COMMUNALE  
D'AUTRECOURT  
ET  
POURRON**  
  
S = 261 ha 16 a 66 ca

**CARTE DES LIMITES**

Etat des limites  
 L1 21 226 m  
 Bornes

L1: limites identifiées et matérialisées sur le terrain  
 L2: limites identifiées mais non matérialisées sur le terrain  
 L3: limites non identifiées et non matérialisées sur le terrain

NATURE DE LA LIMITE

- FOSS : fossé
- FILE: filet marqué à la peinture
- LIGN : ligne (sentier)
- FALH : haut de falaise
- FALB : bas de falaise
- DIGU : digue
- CHEM : chemin non matérialisé par autre chose
- ALIB : alignement bornes
- ALIC : alignement sauts chèvres
- ALIP : alignement pieds corniers
- RUIS: ruisseau
- CRET: crête
- TALH : haut de talus
- TALB : bas de talus
- MURE: muret / mur de pierre
- RUPT: rupture de pente
- CLOT: clôture mitoyenne
- HAIE: haie
- NON: pas de limite

NATURE DE LA BORNE

- PG (N°) : En place gravée numérotée
- PG : En place gravée
- P : En place taillée
- E : Endommagée à remplacer
- R : Renversée à remettre en place
- D : Disparue non retrouvée
- I : A installer
- REM : Remembrement
- ROC : Rocher

Echelle : 1/15 000

© ONF 2005

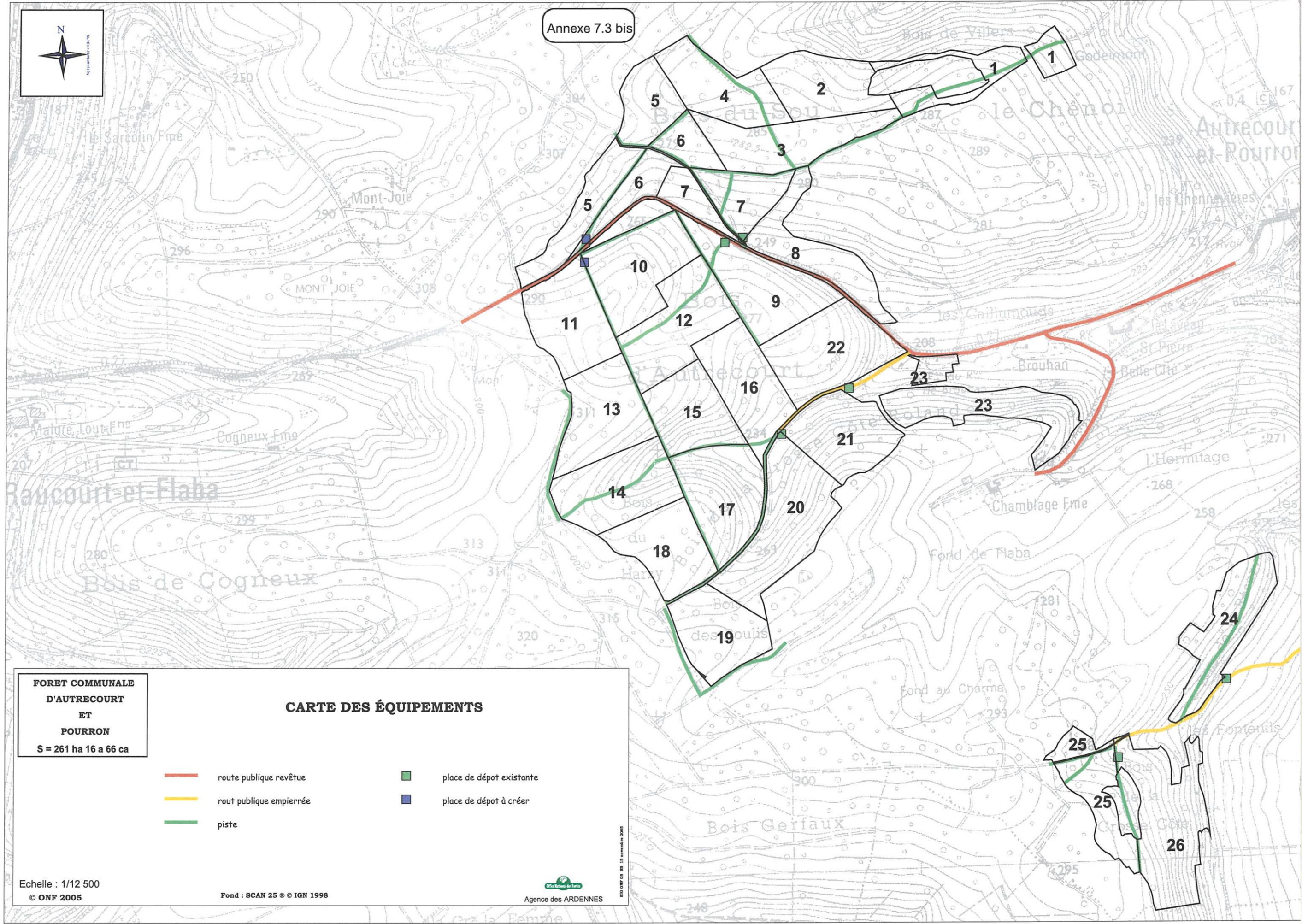
Fond : Scan25® ©IGN 1998



SIG ONF 08 8B 15 novembre 2005



Annexe 7.3 bis



**FORET COMMUNALE  
D'AUTRE COURT  
ET  
POURRON**  
S = 261 ha 16 a 66 ca

**CARTE DES ÉQUIPEMENTS**

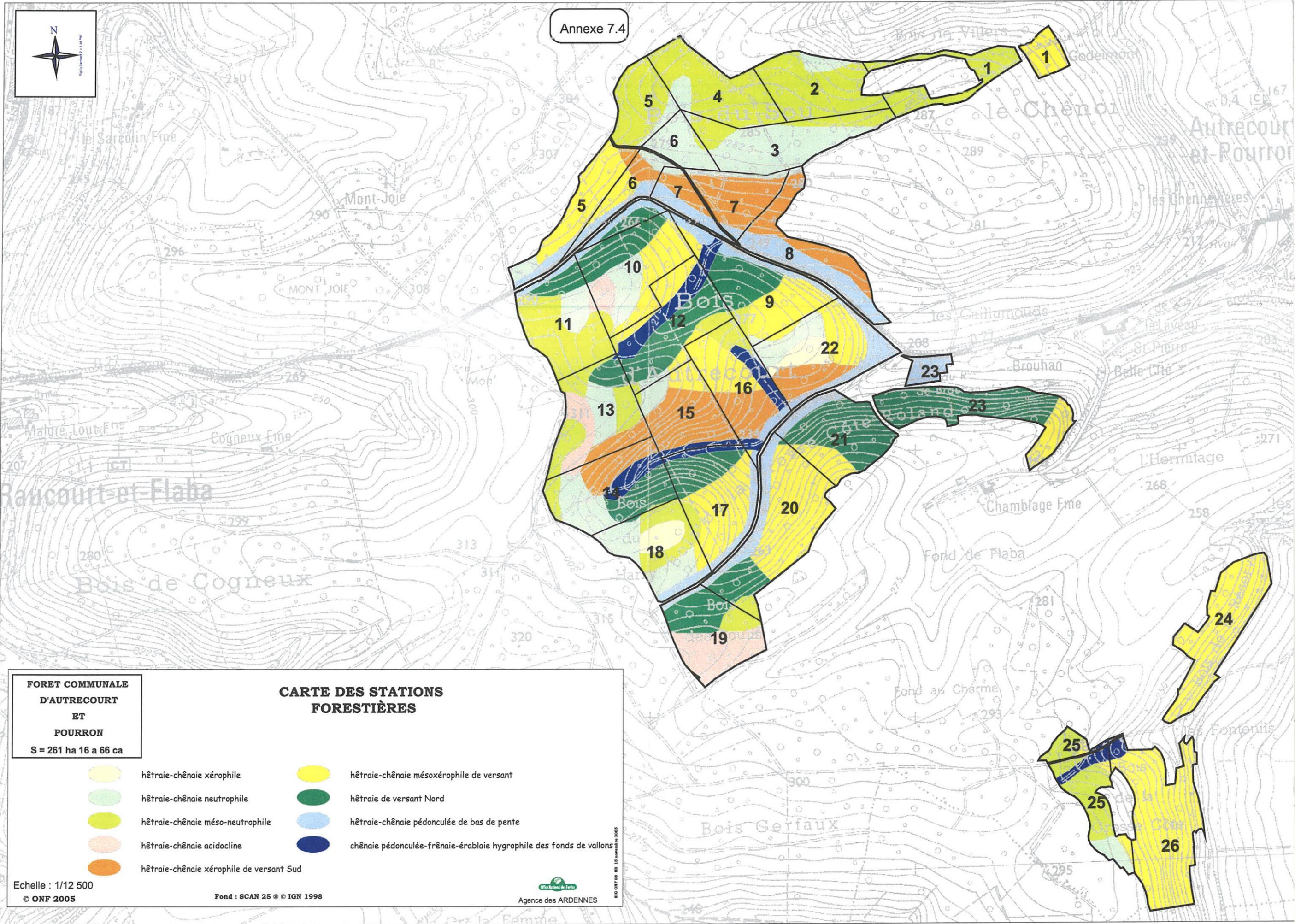
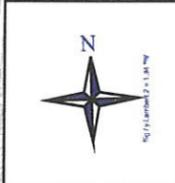
-  route publique revêtue
-  rout publique empierrée
-  piste
-  place de dépôt existante
-  place de dépôt à créer

Echelle : 1/12 500  
© ONF 2005

Fond : SCAN 25 © IGN 1998



MISE EN ŒUVRE LE 15 novembre 2005



**FORET COMMUNALE  
D'AUTRECOURT  
ET  
POURRON**  
S = 261 ha 16 a 66 ca

**CARTE DES STATIONS  
FORESTIÈRES**

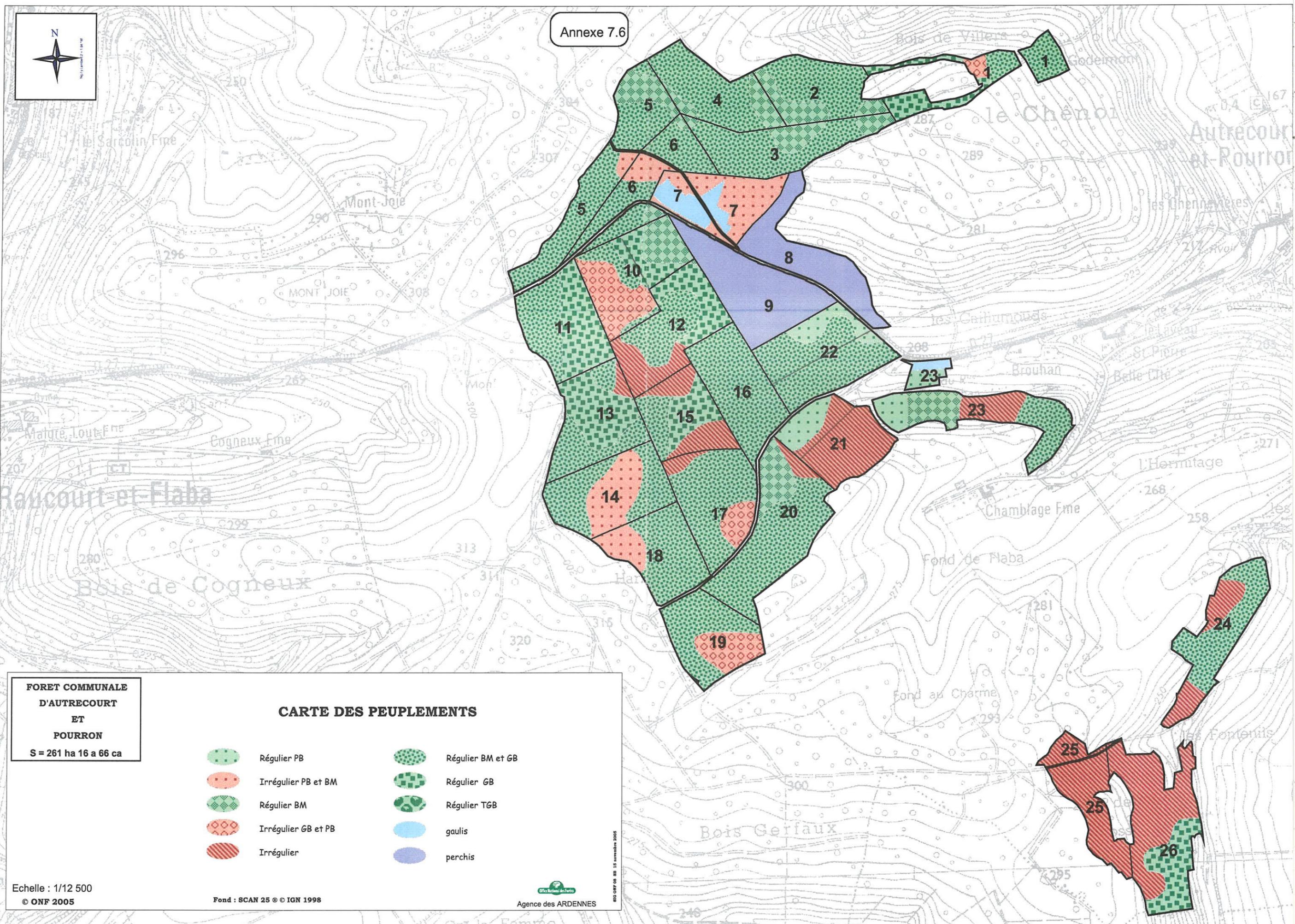
- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | hêtraie-chênaie xérophile                |  | hêtraie-chênaie mésoxérophile de versant                            |
|  | hêtraie-chênaie neutrophile              |  | hêtraie de versant Nord   |
|  | hêtraie-chênaie méso-neutrophile         |  | hêtraie-chênaie pédonculée de bas de pente                          |
|  | hêtraie-chênaie acidocline               |  | chênaie pédonculée-frênaie-ébraïaie hygrophile des fonds de vallons |
|  | hêtraie-chênaie xérophile de versant Sud |   |   |

Echelle : 1/12 500  
© ONF 2005

Fond : SCAN 25 © IGN 1998

Agence des ARDENNES

MIS EN ŒUVRE LE 15 NOVEMBRE 2005



**FORET COMMUNALE  
D'AUTRECOURT  
ET  
POURRON**  
S = 261 ha 16 a 66 ca

**CARTE DES PEUPEMENTS**

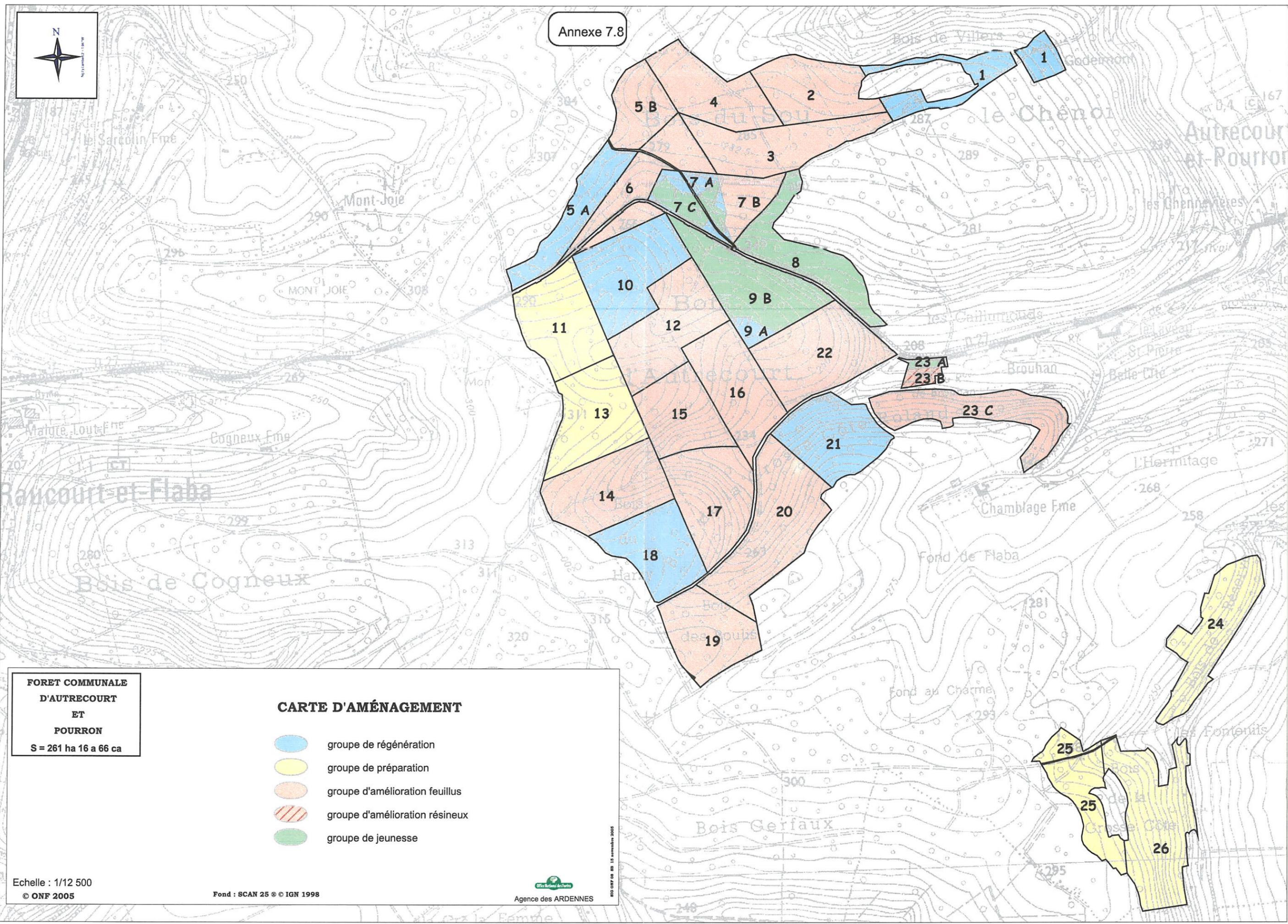
- |  |                     |  |                   |
|--|---------------------|--|-------------------|
|  | Régulier PB         |  | Régulier BM et GB |
|  | Irrégulier PB et BM |  | Régulier GB       |
|  | Régulier BM         |  | Régulier TGB      |
|  | Irrégulier GB et PB |  | gaulis            |
|  | Irrégulier          |  | perchis           |

Echelle : 1/12 500  
© ONF 2005

Fond : SCAN 25 © IGN 1998



010 ONF 08 08 15 novembre 2005



**FORET COMMUNALE  
D'AUTRECOURT  
ET  
POURRON**  
S = 261 ha 16 a 66 ca

**CARTE D'AMÉNAGEMENT**

-  groupe de régénération
-  groupe de préparation
-  groupe d'amélioration feuillus
-  groupe d'amélioration résineux
-  groupe de jeunesse

Echelle : 1/12 500  
© ONF 2005

Fond : SCAN 25 © IGN 1998

  
Agence des ARDENNES

000 ONF 08 08 15 novembre 2005